

tout le bassin des Grands lacs afin de réduire les risques de pollution que présentent la navigation et les transports terrestres, et notamment l'application de règlements concernant les déversements de déchets des navires. La Commission mixte internationale sera chargée de procéder à une étude intensive de la pollution agricole, forestière et des autres sources terrestres de pollution, et de prendre de nouvelles dispositions pour mieux coordonner la recherche sur la qualité des eaux.

La Commission mixte internationale se verra attribuer des fonctions et des pouvoirs additionnels relativement au contrôle de la qualité des eaux des Grands lacs et à la surveillance de l'exécution des programmes de tous les Gouvernements intéressés. Elle devra présenter des recommandations aux Gouvernements sur l'amélioration de leurs lois et de leurs programmes antipollution. Nous avons convenu d'assurer à la Commission le personnel additionnel et les autres ressources dont elle aura besoin pour remplir son rôle ainsi élargi.

MESURES DE COOPÉRATION

Lors de notre réunion d'hier, nous avons aussi annoncé un certain nombre de mesures de coopération qui seront mises en oeuvre immédiatement, entre autres un nouveau programme mixte pour parer aux imprévus, qu'on pourrait mettre en oeuvre rapidement dans le cas d'un important épanchement de pétrole ou d'autres substances dangereuses. Ce nouveau programme coordonnera les programmes nationaux de chaque pays et celui de l'Ontario de sorte que toute situation urgente suscitera une action conjointe en vertu de procédures et d'arrangements prédéterminés. On a aussi convenu hier de demander à la Commission mixte internationale d'effectuer une étude approfondie des problèmes de pollution dans le lac Huron et le lac Supérieur, comme celle qu'elle a complétée récemment à l'égard des autres Grands lacs.

Cet accord proposé sur la qualité de l'eau des Grands lacs devrait provoquer une amélioration rapide de la situation dans les Grands lacs, notamment dans la région inférieure. Les États-Unis s'engageront fermement à exécuter d'ici 1975 des programmes municipaux et industriels de contrôle, et ces programmes devraient atténuer sensiblement la pollution générale qui existe actuellement à la frontière des deux pays. Ils nécessiteront pour la réduction de la pollution des dépenses beaucoup plus considérables aux États-Unis qu'au Canada.

ACCORD FÉDÉRAL-PROVINCIAL

Toutefois, il faudra accélérer les programmes municipaux et industriels du côté canadien, notamment dans la région inférieure des Grands lacs, afin qu'en 1975, les programmes de l'Ontario soient en mesure d'atteindre les objectifs communs que nous nous sommes fixés concernant la qualité de l'eau. J'ai discuté la question avec M. Kerr, ministre ontarien de la gestion de l'énergie et des ressources, car la mise

en oeuvre de nombreux engagements canadiens, en vertu de l'accord canado-américain, relèverait conjointement du Gouvernement fédéral et de celui de l'Ontario. Il a été convenu que le partage des responsabilités entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement de l'Ontario et les municipalités intéressées en vue du financement du programme accéléré d'amélioration des installations de traitement des eaux d'égout dans la région inférieure des lacs fera l'objet d'un accord détaillé à négocier entre le Gouvernement fédéral et celui de l'Ontario. Les négociations commenceront immédiatement car il nous faut conclure cet accord avec l'Ontario avant d'aborder le projet d'accord avec les États-Unis à l'automne prochain.

Selon l'avis de tous ceux qui assistaient à la réunion d'hier, le projet d'accord et les autres mesures annoncées donnent suite d'une façon complète et positive aux recommandations de la Commission mixte internationale. Ce projet servira de précédent aux deux États pour traiter d'autres problèmes écologiques le long de notre frontière et aussi de modèle pour d'autres pays dans leurs efforts pour combattre la pollution aux frontières internationales.

NOUVEAU PRIX VINCENT MASSEY

Un nouveau prix vient d'être institué par le Conseil des Arts du Canada et la Fondation Massey pour signaler les contributions particulièrement intéressantes à l'aménagement urbain au Canada.

Le prix Vincent Massey, dont la création est annoncée par les deux organismes précités, couronnera des oeuvres récentes qui contribuent de façon notable à améliorer la qualité et l'agrément de la vie urbaine. Les projets, qu'ils soient d'envergure ou plus modestes seront pris en considération. Les corps publics, les associations de citoyens, les institutions et associations diverses sont invités à présenter des propositions d'ici le 30 juin, date limite d'inscription au concours. Les aménagements les plus intéressants seront examinés par un jury qui se déplacera à cette fin à travers le pays. L'ampleur des aménagements n'entrera pas en ligne de compte, le jury devant s'attacher plutôt à leur influence sur la qualité du milieu urbain.

Pour l'attribution inaugurale, le jury remontera jusqu'à dix ans dans le passé et pourra attribuer un maximum de quinze prix, afin de tenir compte de la forte expansion urbaine qui a marqué cette période au Canada. Les aménagements inscrits au premier concours devront avoir été essentiellement complétés et mis en service avant le 31 décembre 1970. Par la suite, les prix seront probablement attribués tous les trois ans.

Les aménagements qui remporteront les honneurs du concours seront identifiés par une plaque ou par un autre symbole érigé sur les lieux. Un certificat sera remis aux responsables de ces oeuvres.